

## Communiqué de presse

Démenti du Groupe Tétrás Vosges, article DNA du 09/06/2013

Le Groupe Tétrás Vosges est une association experte, reconnue, qui assure le suivi du Grand Tétrás et de ses habitats sur le massif vosgien (7 départements). Il n'est dans aucun collectif militant.

Antenne vosgienne de l'Observatoire des Galliformes de Montagne, il est le référent scientifique et technique sur les Tétráonidés et leurs habitats sur la montagne vosgienne. Les avis rendus par le GTV sont étayés scientifiquement et sont dissociés de toutes influences politique ou militante. L'avis défavorable au projet de parc éolien au col du Bonhomme est argumenté scientifiquement (état de la population, étude génétique, suivi de l'aire de présence, identification des corridors de recolonisation).

Le GTV confirme toujours la présence du Grand Tétrás sur la crête Louschbach-Bonhomme en 2013.

Le Grand Tétrás des Vosges est l'espèce dont la population est **la plus menacée** de France.

Monsieur Bernard Leclercq n'est pas un membre fondateur du Groupe Tétrás Vosges. Etant un des spécialistes du Grand Tétrás jurassien, il ne connaît pas le contexte vosgien, sinon il n'aurait pas pu écrire que les clairières créées par le défrichement seraient bénéfiques car il y aurait installation de myrtilles et framboisiers. En effet, si c'est effectivement le cas dans le Jura où l'ouverture permet de suite l'installation de ces espèces, ce n'est pas le cas dans les Vosges. De telles ouvertures bénéficient dans notre contexte bien souvent à l'épicéa. Faut-il aussi rappeler que dans ces emprises défrichées une partie sera bétonnée, terrassée et le sol compressé par les engins ne permettra pas l'installation de la végétation pendant de longues années.

De plus, d'après quelles études ou constats peut-il prétendre que les éoliennes en fonctionnement ne dissuaderont pas les Grand Tétrás de venir ?

B. Leclercq est le seul « expert » à écrire qu'il n'y aura pas d'impact de ce projet industriel sur la population de Grand Tétrás.

La première expertise de B. Leclercq en collaboration avec M. Menoni date de janvier 2008 et a été contredite par un collectif de scientifiques en février 2008.

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel en Alsace a rendu à deux reprises un avis négatif sur ce travail, le dernier en date : n°79 du 14/02/13.

Son homologue lorrain a également rendu un avis défavorable en avril 2008.

Le projet se situe à 2 km à vol d'oiseaux de la Réserve Naturelle Nationale du Tanet-Gazon du Faing et à 3 km du massif de la Tête des Faux. Les derniers résultats de l'étude génétique en cours sur le massif des Vosges (financement LIFE + « des forêts pour le Grand Tétrás » et DREAL Alsace et Lorraine) indique d'une part que des individus sont communs entre le secteur du projet et la Réserve et que les déplacements moyens constatés sont de l'ordre de 2 à 3 km avec des déplacements de plus de 20 km. Ce qui donne de l'espoir sur le maintien d'un

brassage génétique suffisant mais qui montre l'importance de la sauvegarde des couloirs de déplacement entre les sites, ce que met en péril le projet éolien.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique Lorrain a pris en compte l'ensemble des enjeux environnementaux, dont la problématique Grand Tétras, et l'ensemble des crêtes vosgiennes en sont soustraites ; en Alsace, ce schéma n'est pas encore validé.

Le GTV émet des avis sur les projets éoliens qu'au cas par cas ; il n'est pas dans une posture systématique de refus. Le développement durable ne se résume pas aux énergies renouvelables. La prise en compte de la biodiversité est un élément tout aussi important. Le développement des énergies renouvelables est aujourd'hui incontournable dans le cadre de la transition énergétique (il doit être réfléchi à l'échelle nationale), mais pas au détriment de nos espaces naturels relictuels et pas sans bilan environnemental global.

Groupe Tétras Vosges, juin 2013